



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE KILSTETT
5 JUIN 2026 A 19H EN MAIRIE

Le 5 juin 2026 2024 à 19H, les membres du Conseil municipal de la commune de Kilstett, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier MEYER, Maire.

Date de la convocation : 02 juin 2026
Nombre de conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents ou représentés : 19 et 3 pouvoirs
Le quorum est atteint.

Les Adjoints au Maire présents :

Simone BAUER ; Esther GREINER ; Alain KISTNER ; Audrey KRIEGER ; Jean LIENHARD ; Olivier SIEGEL

Les membres du Conseil Municipal présents :

Francis ADAM ; Emelyne-Anne BRAME ; Clara CANCEMI ; Damien DONNOT ; Sébastien JUNG ; François LEGROS ; Sylvie MATHIS ; Julien MORITZ ; Nathalie MOURER ; Benoît ROMILLY ; Evelyne SCHMITTER ; Christine ZINCK

Absents excusés :

Hervé OTTO donne procuration à Simone BAUER
Cathie MANTZ donne procuration à Esther GREINER
Emeline KRATZ donne procuration à Benoît ROMILLY
Raphaël FAUVELLE

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Tirage au sort des jurés d'assise
3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 avril 2026
4. Election des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales
5. Désignation du représentant de la commune dans les instances de gouvernance de l'ADEUS
6. Vente de pièges à frelons asiatiques

7. Exonération des droits de place pour le messti
8. Ecole de musique : fixation des tarifs 2026/2027
9. Urbanisme : signature du compromis de vente friche TCR
10. Urbanisme : achat terrain rue des Roses
11. Urbanisme : droit de préemption urbain
12. Attribution de marché de travaux sur la RD 468
13. Divers

La séance est ouverte à 19 h 01 par Monsieur le Maire.

Il rappelle que cette réunion revêt un caractère exceptionnel, la date ayant été fixée par le ministère afin de permettre la désignation des délégués et suppléants chargés de participer à l'élection des sénateurs. Il remercie les conseillers municipaux pour leur présence malgré l'horaire et les contraintes liées aux manifestations organisées dans la commune, ainsi que le public présent.

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

1. Désignation du secrétaire de séance

Le secrétaire de séance est désigné conformément aux dispositions réglementaires.

Monsieur Damien Donnot est désigné secrétaire de séance.

2. Tirage au sort des jurés d'assises

Conformément aux dispositions légales, la commune a procédé au tirage au sort des personnes susceptibles de figurer sur la liste préparatoire annuelle des jurés d'assises.

Le tirage a été réalisé à l'aide du logiciel mis à disposition par les services de l'État.

Les six personnes désignées seront transmises à la Préfecture, qui établira ensuite la liste définitive.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 est soumis à l'approbation des membres du Conseil municipal.

À cette occasion, Monsieur le Maire informe le Conseil que les délibérations seront progressivement mises en ligne sur le site internet de la commune. Il précise également que des difficultés techniques subsistent concernant la récupération des anciens

enregistrements des séances, en raison de l'absence temporaire de l'agent qui en assurait la gestion.

Le procès-verbal est approuvé.

4. Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement des élections sénatoriales et précise que la commune doit désigner sept délégués et quatre suppléants qui participeront au scrutin du 27 septembre 2026.

Il souligne la volonté de la majorité municipale de constituer une liste représentative de l'ensemble du Conseil municipal en intégrant également un représentant du groupe d'opposition.

Une liste unique intitulée « **Kilstett Ensemble** » est présentée.

Après constitution du bureau de vote et déroulement du scrutin à bulletin secret, il est procédé au dépouillement.

Résultat du scrutin :

- Nombre de votants : 22
- Suffrages exprimés : 22
- La liste « **Kilstett Ensemble** » obtient l'unanimité des suffrages.

Sont ainsi élus :

Délégués :

- Olivier Meyer
- Simone Bauer
- Alain Kistner
- Audrey Krieger
- Jean Lienhard
- Esther Greiner
- Benoît Romilly

Suppléants :

- Christine Zinck
- Olivier Siegel
- Emeline Kratz
- Francis Adam

Les documents réglementaires seront transmis à la Préfecture dans les délais impartis.

5. Désignation du représentant de la commune auprès de l'ADEUS

Le Conseil municipal est invité à désigner le représentant de la commune auprès de l'ADEUS (Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise).

Monsieur le Maire rappelle que cette structure accompagne les collectivités dans leurs réflexions en matière d'urbanisme, d'habitat, d'aménagement du territoire et de développement.

Compte tenu de ses délégations, il est proposé de désigner l'adjointe en charge de l'urbanisme, Simone Bauer, comme représentante de la commune.

Aucune observation n'étant formulée, cette désignation est adoptée à l'unanimité.

6. Vente de pièges sélectifs contre le frelon asiatique

Le Conseil municipal est informé de la progression du frelon asiatique sur le territoire communal et rappelle qu'il s'agit d'une espèce invasive représentant un enjeu de sécurité publique ainsi que de protection de la biodiversité.

Afin de limiter sa prolifération, la commune propose de mettre à disposition des habitants des pièges sélectifs, spécialement conçus pour capturer les frelons asiatiques tout en préservant les autres insectes, notamment le frelon européen.

Monsieur le Maire rappelle que ces dispositifs sont les plus efficaces lorsqu'ils sont installés dès le début du printemps. Malgré un calendrier plus tardif cette année, la commune a souhaité engager cette action de prévention.

Il est proposé de vendre ces pièges aux habitants en prenant en charge environ 50 % de leur coût d'acquisition.

Au cours des échanges, plusieurs élus soulignent l'intérêt de cette opération. Benoit Romilly pose la question quant à la possibilité d'une distribution gratuite. M. le maire répond que la participation financière des habitants permet de responsabiliser les acquéreurs et de s'assurer d'une réelle utilisation des pièges.

Monsieur le Maire indique par ailleurs que près de 90 précommandes ont déjà été enregistrées, témoignant d'un fort intérêt des habitants pour cette démarche.

Décision : le Conseil municipal approuve cette mesure.

Vote : adopté à l'unanimité.

7. Exonération des droits de place des forains pour le Messti

Le Conseil municipal examine une proposition visant à dynamiser le Messti en facilitant la venue des forains.

Il est rappelé que les difficultés rencontrées ces dernières années ont conduit à une diminution de leur présence, principalement pour des raisons économiques.

Afin d'améliorer l'attractivité de la manifestation, il est proposé d'exonérer les forains des droits de place, tout en maintenant la facturation des consommations électriques.

Les échanges soulignent que cette mesure constitue un levier pour encourager leur retour et contribuer à l'animation du centre du village. Il est précisé que plusieurs exploitants ont déjà manifesté leur intention de participer à l'édition 2026.

Décision : le Conseil municipal approuve l'exonération des droits de place pour les forains participant au Messti.

Vote : adopté à l'unanimité.

8. École de musique – Tarifs 2026-2027

Le Conseil municipal prend connaissance du bilan de fonctionnement de l'école de musique.

Les effectifs sont en légère diminution avec 39 élèves inscrits en 2025-2026 contre 44 l'année précédente. La fréquentation reste majoritairement composée de mineurs.

Il est rappelé que les subventions accordées par la Collectivité européenne d'Alsace concernent essentiellement les élèves de moins de 21 ans et connaissent une baisse pour l'exercice 2026-2027.

Afin de maintenir l'équilibre financier tout en préservant l'accès des jeunes à la pratique musicale, il est proposé :

- de maintenir les tarifs applicables aux mineurs et aux étudiants ;
- d'augmenter uniquement les tarifs applicables aux adultes, tout en conservant des tarifs inférieurs à ceux pratiqués dans les communes voisines.

Les élus rappellent que la commune continue d'assurer une participation financière importante au fonctionnement de l'école de musique, traduisant sa volonté de soutenir durablement l'accès à la culture.

Décision : le Conseil municipal approuve les nouveaux tarifs applicables à compter de la rentrée 2026.

Vote : adopté à l'unanimité.

9. Urbanisme – Signature du compromis de vente du site TCR

Le Conseil municipal est appelé à autoriser la signature du compromis de vente concernant le foncier de l'ancien site TCR.

Monsieur le Maire rappelle l'historique du dossier et les différentes étapes ayant conduit au transfert du terrain à la commune afin de permettre son aménagement futur.

Le compromis porte sur la cession des terrains aux sociétés **Terra Aménagement** et **Crédit Mutuel Aménagement Foncier**.

Il est souligné que les négociations ont permis à la commune de conserver environ 50 ares de foncier, destinés à répondre à de futurs besoins communaux.

Le projet prévoit un développement en deux phases. Les premières ventes permettront de couvrir les investissements engagés par la commune, tandis que les recettes générées par la seconde phase constitueront une ressource financière à plus long terme.

Après présentation des principaux éléments du compromis, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Vote : adopté à l'unanimité.

10. Urbanisme – Acquisition d'une parcelle rue des Roses

Le Conseil municipal examine un projet d'acquisition foncière portant sur plusieurs parcelles situées rue des Roses.

Monsieur le Maire rappelle que cette acquisition s'inscrit dans une réflexion plus globale sur les déplacements doux et l'évolution future du secteur. À terme, cette voie pourrait constituer un axe structurant permettant de relier la piste cyclable existante au collège ainsi qu'aux futurs aménagements de la commune.

L'acquisition de 76 m² de terrain permettra d'élargir l'emprise publique afin d'aménager un trottoir ou une voie douce et de sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes, notamment dans l'hypothèse d'une évolution du quartier.

Le coût global de cette acquisition est fixé à 14 000 €.

Décision : le Conseil municipal autorise cette acquisition.

Vote : adopté à l'unanimité.

11. Droit de préemption urbain

Le Conseil municipal est informé de deux déclarations d'intention d'aliéner concernant des biens situés :

- rue du Chemin Zehnacker ;
- rue de Bettignies.

Après examen des dossiers, la Communauté de Communes du Pays Rhénan n'a pas exercé son droit de préemption sur les cessions immobilières suivantes.

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

12. Attribution du marché de travaux – RD 468

Le Conseil municipal examine l'attribution du marché relatif aux travaux de sécurisation de l'entrée du village sur la RD 468.

Monsieur le Maire remercie les membres de la Commission d'Appel d'Offres pour le travail réalisé avec le bureau d'études Berest, qui a permis d'affiner le cahier des charges, de relancer la consultation et d'obtenir une économie d'environ 10 000 € par rapport aux premières estimations.

À l'issue de l'analyse des offres, l'entreprise **Jean Lefebvre** est classée première, selon les critères prévus dans le règlement de consultation (70 % pour le prix et 30 % pour la valeur technique).

Les travaux consisteront notamment à :

- réaliser un plateau surélevé de 12 mètres destiné à réduire la vitesse des véhicules ;
- créer un nouveau passage piéton ;
- déplacer un passage piéton existant afin d'améliorer sa visibilité et la sécurité des usagers.

Il est rappelé que ces aménagements ont été définis en concertation avec les services de la Collectivité européenne d'Alsace et présentés lors d'une réunion publique.

Les élus évoquent également les modalités de réalisation du chantier, prévu durant la période estivale afin que les travaux soient achevés avant la rentrée scolaire. Une attention particulière sera portée aux conditions de circulation et aux déviations qui seront mises en place pendant la durée des travaux.

Décision : le Conseil municipal attribue le marché à l'entreprise **Jean Lefebvre**.

Vote : adopté à l'unanimité.

13 Points divers

13.1 Commercialisation des terrains Amiral

Il est rappelé qu'il reste deux terrains à bâtir disponibles dans le lotissement **Osterfeld**. Les élus sont invités à relayer cette information auprès des habitants afin de privilégier, dans la mesure du possible, les acquéreurs de la commune.

13.2 40 ans de la bibliothèque

À l'occasion du quarantième anniversaire de la bibliothèque municipale, plusieurs animations sont organisées, dont une enquête immersive ouverte au public.

Les conseillers municipaux sont invités à constituer des groupes afin de participer à cette animation au cours des semaines suivantes.

13.3 Commission réunie

Une commission réunie est programmée le **2 juillet 2026 à 19 heures**. Cette réunion permettra d'échanger sur différents projets communaux, les évolutions réglementaires à venir ainsi que plusieurs dossiers structurants avant la période estivale.

13.4 Prochain Conseil municipal

Sauf urgence particulière, le prochain Conseil municipal se tiendra au mois de septembre 2026. La date sera arrêtée lors de la commission réunie.

Clôture de la séance

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil municipal ainsi que le public pour leur présence et clôt la séance.